



Chaque personne empruntant un outil, à la Prêteuse Abraysienne, devra :

- être âgé de 18 ans au moins,
- avoir rempli le formulaire d'adhésion avec des renseignements exacts,
- payer son adhésion et la somme pour l'outil emprunté selon les tarifs de prêt,
- avoir une assurance responsabilité civile.

Conditions de location :

Lors de chaque emprunt d'outil,

- L'emprunteur s'engage à prendre connaissance en détail de la fiche outil fournie avec certains outils et à respecter toutes les consignes.
- Il s'engage à être prudent. Il doit utiliser le matériel de sécurité recommandé. L'outil doit être utilisé correctement en respectant la fiche outil fournie.
- L'outil est prêté pour un usage personnel et non professionnel. Le prêt gratuit ou payant à quelqu'un d'autre est interdit.
- Certains outils sont prêtés avec des consommables (disques, bandes, lames...). Seuls ceux utilisés seront payés par l'emprunteur.
- L'outil est vérifié par celui qui emprunte et par une personne de la Prêteuse lors du prêt et lors du retour. Les problèmes doivent être signalés tout de suite.
- La réservation des outils est possible mais sans garantie de disponibilité.
- L'objet doit être rendu dans l'état dans lequel il a été prêté. Il doit, en particulier, être nettoyé, et rechargé s'il est muni de batteries électriques.
- L'emprunteur est responsable des dégradations, de la perte ou du vol de l'outil. Il doit payer les réparations ou le remplacement de l'outil (sauf si l'usure est normale).
- L'outil doit être rendu à une personne de la Prêteuse durant les heures de permanences et en respectant les délais de retour fixés pour chaque objet (la date de retour est donnée lors de l'emprunt de l'outil).
- Si l'emprunteur souhaite prolonger l'emprunt, il doit contacter la Prêteuse pour s'assurer de la disponibilité de l'outil.

Je confirme par ma signature avoir eu connaissance de cette charte, l'accepter et la respecter.

Nom et Prénom :

Signature

Date :